

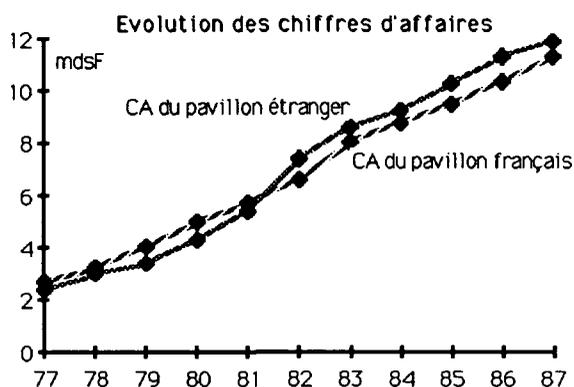
TRANSPORT ROUTIER INTERNATIONAL: DEFICIT STABILISE EN 1987

Maurice GIRAULT

**Un marché de-
près de
28 milliards
en 1987....**

La dépense nationale de transport routier international (D.N.T.R.I.) mesure le marché du transport international routier d'acheminement du commerce extérieur français, avec deux composantes : le transport international routier proprement dit, les acheminements portuaires et aéroportuaires. Elle permet en outre d'estimer les échanges de transport routier dans la balance des paiements.

La D.N.T.R.I. 1987 s'élève à près de 28 mds F, soit 23,2 mds F pour le transport routier international et 4,4 mds F d'acheminements portuaires. Pour les entreprises



	DNTRI 84-87				
	78	84	85	86	87
1 Transport routier international:					
Pav. fr.	3,21	8,77	9,5	10,39	11,33
Pav. étr.	3,00	9,28	10,28	11,29	11,90
ensemble	6,21	18,04	19,78	21,69	23,23
2 Acheminements portuaires & aéroportuaires:					
	1,45	3,72	4,16	4,10	4,35
DNTRI totale:					
	7,66	21,76	23,94	25,79	27,58
dont pav. fr.	4,66	12,49	13,66	14,49	15,68

françaises de transport routier de marchandises, cette activité internationale représente 20% de leur chiffre d'affaires.

**En forte
progression**

La D.N.T.R.I. progresse vivement : plus de 7% en valeur en 1987, soit près de 9% en volume, compte tenu des baisses de prix de -2%, les trafics augmentant d'environ 9%. Les acheminements routiers portuaires croissent encore plus vivement, alors qu'auparavant leur progression était plus lente que celle du transport routier international proprement dit. Ils atteignent respectivement 49 et 105 millions de tonnes, soit 6,6 et 58 mds de t-km, la distance moyenne d'acheminement portuaire ne s'élevant qu'à 135 km contre 550 en TIR.

En dix ans, de 1978 à 1984, les trafics ont progressé de 70%, soit beaucoup plus qu'en transport intérieur.

	1978	1984	1985	1986	1987
%PF	51,7%	48,6%	48,0%	47,9%	48,8%

Le pavillon français regagne des parts de marché en 1987 : son chiffre d'affaires international progresse de 9% contre + 5,4% pour le pavillon étranger. Le taux de couverture du pavillon français s'établit alors à 48,8% de la D.N.T.R.I. (en progression de près de 1%); il dépasse légèrement son niveau de 1984, mais sans retrouver les résultats des années soixante dix.

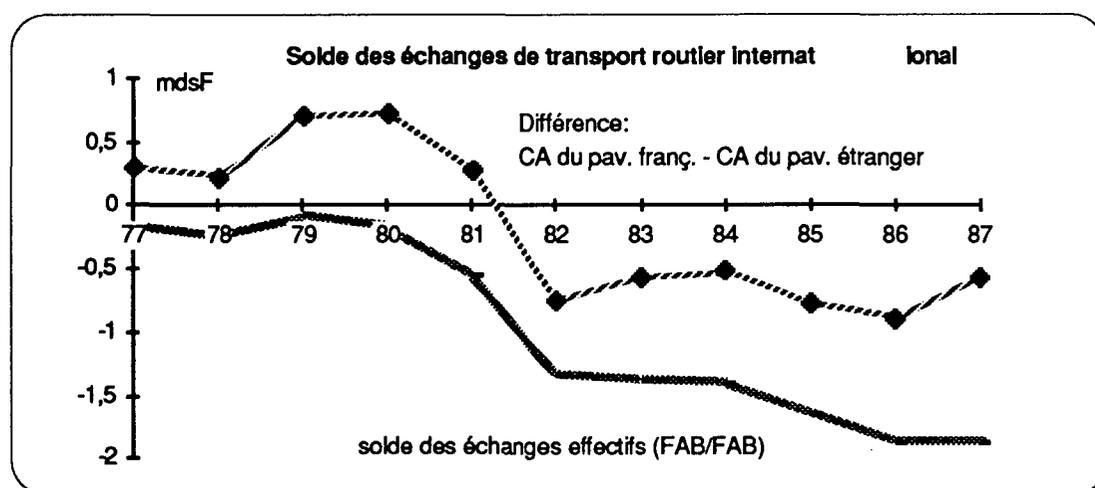
Impact sur la balance des paiements : un déficit qui se stabilise à près de 2 milliards de francs..

L'impact du transport routier international sur la balance des paiements est, par définition, mesuré à partir des échanges FAB/FAB en ne prenant en compte que les coûts de transport qui ne sont pas inclus dans la valeur des marchandises à la frontière du pays de départ : importations FAB et exportations FAB; ces conventions (1) permettent alors d'estimer les échanges effectifs de transport routier, qui font apparaître un solde déficitaire de -1,9 mds F en 1987 et 1986, après -1,6 mds F en 1985 et -1,4 en 1984.

	Echanges effectifs 84-87				
	78	84	85	86	87
ventes	1,36	3,68	4,01	4,36	4,74
achats	1,59	5,09	5,64	6,22	6,61
solde	-0,23	-1,40	-1,63	-1,86	-1,87

Malgré l'amélioration des positions françaises

Le déficit ne se réduit pas en 1987 car le gain de part de pavillon est compensé par le fort accroissement du volume des échanges.



Très mauvais résultats avec le Danemark et les Pays-Bas

La situation de nos échanges est très variable selon les pays. Trois d'entre eux, l'Allemagne, la Belgique et l'Italie font 65% de la DNTRI, avec une couverture du pavillon français qui s'établit respectivement à 46%, 41% et 71%. La position de nos transporteurs est particulièrement faible avec le Danemark et les Pays-Bas avec des taux de couverture de 22,5% et 32%. Avec les autres pays, notre position est un peu supérieure à 50% et elle s'améliore.

	1987	mdsF	% pav. fr.
Belgique-Luxembourg	5,00	40,7%	
Pays Bas	1,94	31,9%	
RFA	6,13	45,7%	
Italie	4,00	71,3%	
Danemark	0,39	22,5%	
Espagne Portugal	2,49	50,7%	
GB-Irlande	1,03	50,0%	
Autres pays	2,24	51,2%	
Total tous pays	23,23	48,8%	

(1) Pour la présentation de ces conventions, cf le rapport "la DNTRI en 1987" et un précédent rapport de juin 1987 : "la D.N.T.R.I. de 1977 à 1984".

Les "exportations de transport routier" ou ventes effectives sont égales au chiffre d'affaires (C.A) du pavillon français, sur les parcours à l'étranger, pour les exportations et les importations. Les importations ou "achats effectifs" recouvrent le C.A. du pavillon étranger sur les parcours en France, un correctif de 20% étant introduit pour prendre en compte les parcours de transit. ■